



Comité de rédaction du 2^{ème} PNA Cistude

DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 19 octobre 2018

Compte-rendu de réunion

Présents : Laurent BARTHE (Nature en Occitanie), Christophe COÏC (Cistude Nature), Danièle FOURNIER (DREAL AURA), Dominique MARANT (FFEPT), André MIQUET (CEN Savoie), Vincent MORCILLO (FFEPT), Anthony OLIVIER (Station Biologique de la Tour du Valat), Pauline PRIOL (StatiPop), Raphaël QUESADA (Association Lo Parvi), Olivier RICHARD (DREAL AURA), Cédric ROY (CEN PACA), Olivier SCHER (CEN LR), Stéphanie THIENPONT (SHF), Florian VERON (CEN Allier).

Excusés : Frédéric BEAU (RNN de Chérine), Valérie BOSCH (CEN Corse), Damien LERAT (SHNA), Fabrice LEVRESSE (CD 67), Olivier ROQUES (Nature Environnement 17)

La réunion débute par un tour de table afin que chacun se présente.

Stéphanie THIENPONT replace ensuite la réunion dans son contexte. En avril 2018, la candidature de la SHF a été retenue par le Ministère de la transition écologique pour la rédaction du 2^{ème} PNA Cistude. Cette mission, d'une durée de 12 mois, sera assurée par Stéphanie THIENPONT. La réunion de ce jour est une réunion du Comité de rédaction. Il ne s'agit pas d'un comité de pilotage du plan. Les membres du Comité de rédaction sont les référents des anciennes régions ayant travaillées à la mise en œuvre du 1^{er} plan. Ils ont pour mission d'assister la SHF dans la rédaction du plan en représentant leurs partenaires locaux dans les choix stratégiques proposés dans le PNA. Ils ont donc à charge de faire circuler l'information sur l'avancée du travail de rédaction et de transmettre au rédacteur les attentes des acteurs locaux. Le PNA doit être un document représentatif des attentes des acteurs de terrain afin de permettre une bonne mise en œuvre des actions. Un Comité de relecture, intégrant d'autres acteurs, sera parallèlement mis en place. Un Comité scientifique validera les questions relatives aux questions scientifiques en général et en particulier aux protocoles et aux questions d'ordre génétique.

Les points proposés dans le document préalable à la réunion, et envoyé à tous les participants, sont ensuite abordés.

1. Les cartes de sensibilités

La réalisation de ces cartes doit être une action prioritaire du 2^{ème} PNA.

Olivier SCHER nous présente son travail de cartographie pour la région Occitanie. Il est basé sur deux approches :

- Un travail à l'échelle des communes qui reprend la répartition communale de l'espèce.
- Un modèle basé sur la prise en compte des bassins versants, considérant que la Cistude peut réaliser des déplacements à l'échelle de tout le bassin versant si elle est présente en un point de ce bassin. Des buffer (1km en aquatique, 500 mètres en terrestre) sont appliqués à partir des points de présence connus. Cette méthode génère un important travail de reprise des cartes proposées par le logiciel de cartographie afin de retirer des zones de présence potentielle tous les secteurs où l'habitat n'est pas favorable.

Laurent BARTHE précise qu'une méthodologie avait été élaborée dans le cadre du 1^{er} PNA. Pour mémoire, il s'agissait, à partir des données d'observation, de mettre en place un buffer d'un kilomètre autour du point pour obtenir une zone de présence avérée, puis de rajouter un buffer supplémentaire pour avoir une zone de présence potentielle (env. 2,5 km). Il rappelle aussi que la méthode retenue doit permettre de bien prendre en compte les populations de cistude mais que nous nous devons d'être responsable et ne pas proposer des zonages trop larges non justifiables.

Raphaël QUESADA pense que deux cartes sont nécessaires : une de présence, basée sur les données de présence connue et une carte qui constitue un document d'alerte basé sur les bassins versants et intègre des zones potentielles de présence où l'espèce doit être recherchée en cas de projet d'aménagement. Il s'agit de deux outils très différents : une carte de présence (factuelle) et une carte d'alerte, dont l'usage n'est pas le même.

Anthony OLIVIER souligne que l'approche basée sur la prise en compte des bassins versants est intéressante car on sous-estime largement les déplacements dont la cistude est capable.

André MIQUET pense qu'il faut aller au-delà des cartes de présences avérées pour avoir un véritable outil d'assistance aux services de l'État.

Pour Christophe COÏC, il faut le même outil pour toutes les DREAL. Raphaël QUESADA propose que soit rédigée une méthodologie qui pourra être appliquée partout et que deux cartes soient réalisées : une de présence (avec un choix à définir quant à la période de prise en compte des données) et une avec l'approche des bassins versants. Ensuite, chaque déclinaison régionale prend en charge la réalisation de cette cartographie au niveau régional et, dans le cas où il n'y a pas de déclinaison régionale, la cartographie est gérée au niveau national.

Olivier SCHER précise que ce travail, assez chronophage mais qui demande également des compétences dans l'utilisation des logiciels de cartographie, a été réalisé grâce à la présence d'une stagiaire de la DREAL Occitanie. Frédéric BEAU, contacté par téléphone avant la réunion, pense que l'on peut s'appuyer sur des stages pour réaliser ce travail. Damien LERAT, également contacté par téléphone avant la réunion, pense qu'un financement doit être demandé dans le cadre du PNA pour la mise en œuvre de cette action prioritaire.

Décision :

Le Comité de rédaction propose de rédiger un protocole national qui sera proposée à chaque région. Deux cartes seront réalisées : une carte de présence et une carte avec prise en compte des bassins versants. La mise en œuvre de cette cartographie sera réalisée dans le cadre des déclinaisons régionales et au niveau national s'il n'y a pas de déclinaisons régionales.

2. Demande d'un protocole sur la démarche à suivre pour les cistudes confiées à des structures par des particuliers

Le comité de rédaction propose le protocole suivant :

- ⇒ *Pas de population connue, individu en dehors de l'aire de répartition connue de l'espèce : la cistude est adressée à un centre agréé et intègre, après quarantaine et analyse génétique, le pool des géniteurs destinés aux projets de réintroduction.*
- ⇒ *Présence certaine d'une population dans le secteur du point de capture et origine de la capture connue : lâcher de l'individu au plus près de son lieu de capture.*
- ⇒ *Présence certaine d'une population dans le secteur mais point de capture/origine de l'animal inconnus : la cistude est relâchée dans la population la plus proche dès qu'on est dans l'aire de répartition connue de l'espèce*

La volonté première des membres du Comité de rédaction est de favoriser autant que possible la conservation des animaux en milieu naturel et d'éviter la soustraction d'individus aux populations naturelles.

La manipulation d'une espèce protégée est soumise à autorisation préalable. Dans les faits, ces situations sont toujours des situations « d'urgence » et les décisions quant au devenir de l'animal doivent être prises rapidement. Raphaël QUESADA insiste sur le fait de travailler en bonne intelligence avec les services de l'ONCFS et de prévenir lorsque ce genre de manipulation est réalisée. Ceci implique d'entretenir des relations de confiance avec les services locaux.

Anthony OLIVIER pense qu'il est nécessaire de tenir un fichier qui permettra d'assurer une certaine traçabilité des interventions (cistude récupérée où, quand, par qui, et relâchée par qui, où, quand, ...)

Olivier RICHARD estime que ces manipulations nécessiteraient la prise d'un Arrêté cadre.

Ce protocole implique par ailleurs de mettre à disposition des acteurs une liste des structures régionales habilitées à accueillir les cistudes trouvées et impliquées dans les projets de réintroduction. Cette liste sera intégrée au PNA et devra faire l'objet de mises à jour régulières pendant la mise en œuvre du plan.

Décision :

Le Comité de rédaction propose de faire apparaître dans les fiches actions du PNA le protocole ci-dessus, **sous réserve de faisabilité réglementaire**, et la liste des établissements participant aux projets de réintroduction et en capacité d'accueillir des cistudes.

3. Prise en compte de la cistude dans les dossiers ERC

Décision :

La proposition suivante, rédigée dans le document de travail adressé aux membres du Comité de rédaction préalablement à la réunion de ce jour, est validée par les membres présents :

Rédiger un cahier des charges pour la prise en compte de la cistude dans les dossiers ERC. On pourra y trouver la réglementation relative à l'espèce, les méthodologies de prospection, les besoins de l'espèce en termes d'habitats et les actions prioritaires à mettre en œuvre afin d'accompagner le projet dans chacune des phases (diagnostic, estimation des impacts, évitement et réduction) et, le cas échéant, d'orienter le choix des mesures compensatoires vers des actions réellement utiles. Les éventuels retours d'expérience sur des cas d'aménagements compensatoires pourront également figurer dans ce document.

Par ailleurs (Cf. paragraphe 6. Du présent compte-rendu) : **le Comité de rédaction est unanime pour dire que les projets de réintroduction ne doivent pas être considérés comme des mesures compensatoire dans le cadre de dossiers ERC.**

4. Les études

Les membres du comité de rédaction sont unanimes pour dire que les études doivent être préalablement réfléchies afin de limiter leur impact sur la cistude mais également sur l'ensemble des milieux et des espèces. Il convient, à chaque nouvelle demande d'étude, de s'interroger sur la plus value d'une CMR dans l'apport des connaissances, et sur les possibilités de travailler avec des méthodes moins invasives. Dans tous les cas, il faut avoir un objectif clair si on propose une CMR ou l'équipement d'animaux avec des émetteurs.

Les biostatistiques ont largement évolué au cours des 10 dernières années. Pauline PRIOL nous rappelle qu'elles permettent aujourd'hui d'estimer, dès la troisième session de capture, si l'effort réalisé est suffisant pour estimer l'effectif présent sur le site ou s'il convient de poursuivre l'effort de capture. Ainsi les manipulations superflues sont évitées. Cette évaluation statistique devra faire partie intégrante du protocole présenté dans la demande d'autorisation de capture.

Christophe COÏC évoque la nécessité d'avoir une structure référente dans chaque région qui doit être consultée dès qu'une population de cistude est découverte ou qu'un projet d'étude est soumis à l'autorité environnementale.

Stéphanie THIENPONT précise que des contacts vont être pris avec les membres des différents CSRPN en charge des questions herpétologiques pour les informer directement des directives du PNA.

Laurent BARTHE propose de faire un bilan de toutes les études qui ont été menées en France jusqu'à présent et de réaliser une carte de localisation de toutes ces études. Il précise également que, dans le cadre du PNA, la SHF souhaite développer un outil de saisie et de gestion des données CMR en ligne qui permettrait une homogénéisation des données au niveau national. Chaque structure resterait propriétaire de ses données et pourrait plus facilement les exploiter ou les mettre à disposition d'experts en statistiques.

Décision :

Rédaction d'une fiche action cadrant les études par CMR, prenant en compte la dimension statistique, et intégrée dans le PNA. Elle sera transmise aux CSRPN afin qu'ils puissent évaluer la pertinence des dossiers de demande d'autorisation de capture.

Réalisation d'un bilan permettant la localisation de toutes les études sur la cistude menées en France.

5. La problématique des espèces de tortues exotiques

Ce sujet est particulièrement complexe et suscite bon nombre d'interrogations au sein des membres du Comité de rédaction. Le constat est fait que cette question est récurrente depuis de nombreuses années, que les décisions ne font jamais l'unanimité et que le manque de recul ne facilite pas les prises de position... Parallèlement la problématique évolue : l'inquiétude de ces 30 dernières années par rapport à la « tortue à tempes rouges » semble aujourd'hui bien relative par rapport à l'arrivée dans le milieu naturel d'espèces représentant une menace bien plus forte pour les espèces mais aussi pour l'Homme.

Le sujet de l'euthanasie des *Trachemys* récupérées est évoqué : dans un contexte où le bien-être animal est de plus en plus évoqué qu'en est-il de l'euthanasie par congélation ? Les centres de récupération sont saturés et même s'ils ne sont pas favorables à l'euthanasie, ils sont obligés d'y recourir. Dominique MARANT et Vincent MORCILLO indiquent que dans ces cas-là une euthanasie par injection létale ou par asphyxie par gaz est largement préférable, mais qui va supporter le coût d'une telle mesure à grande échelle ? D'autant que se pose également le problème de l'équarrissage ou de l'incinération !

Pour Raphaël QUESADA il faut travailler à la source pour faire en sorte que les espèces ne soient pas vendues en animalerie plutôt que d'avoir à gérer les espèces une fois qu'elles sont dans le milieu naturel. Sont évoquées les possibilités de stérilisation des individus avant la vente et le puçage de chaque animal afin de disposer d'une traçabilité. Vincent MORCILLO indique que le marquage n'est possible que sur des tortues dont la taille est supérieure ou égale à 8 cm. Le Comité de rédaction propose de travailler à un projet de réglementation interdisant la vente d'individus de taille inférieure. Vincent MORCILLO précise que lors des réunions départementales de la commission des sites pour la délivrance des certificats de capacité dans le Gard, la vente de certaines espèces de tortues en animalerie a été interdite aux candidats. Ceci est très encourageant. Un travail pourrait être réalisé avec le Ministère en charge de l'écologie pour la prise d'un Arrêté d'interdiction d'importation et de vente de certaines espèces.

Le Comité de rédaction, conscient de la complexité de la question relative aux espèces exotiques, propose que soit créé un groupe de travail ouvert à des acteurs type ONCFS, vétérinaires, éleveurs, associations, etc.

Décision :

Une fiche action du PNA proposera un travail sur la réglementation relative à la vente et à l'importation des espèces exotiques.

Création d'un groupe de travail sur la problématique des espèces exotiques envahissantes pour élargir notre point de vue.

6. Les projets de réintroduction et de renforcement de population

Dans un premier temps, le Comité de rédaction est unanime pour dire que les projets de réintroduction ne doivent pas être considérés comme des mesures compensatoire dans le cadre de dossiers ERC. Ensuite, le PNA doit s'assurer que ces projets ne soient plus jamais conduits avec l'introduction d'individus adultes issus du milieu naturel mais toujours avec des juvéniles, voir des émergents, issus d'élevages.

Le 2^{ème} PNA doit définir une stratégie pour ces projets : la Cistude disposait d'une aire de répartition très large jusqu'au 19^{ème} siècle, on peut donc la réintroduire sur un vaste territoire ! Cependant, il faut, à minima, disposer de sites sous maîtrise foncière et offrant des habitats favorables. La stratégie doit prendre en compte les projets d'aménagement du territoire. La priorité est de définir une aire de répartition de référence !

Pour ce qui est des questions portant sur la génétique ou le choix de l'âge des individus à réintroduire il faut faire le point sur les autres expériences de réintroduction menée en France. Là encore un groupe de travail doit être constitué pour rédiger une doctrine. Il doit comprendre des éleveurs, des généticiens, des vétérinaires, des structures ayant déjà conduits ce type de projets. Les Suisses et les Espagnols ont également menés à bien ce genre de projets, il serait intéressant d'échanger avec eux sur leurs méthodes.

Le coût de ces projets ne doit pas être trop élevé : Raphaël QUESADA propose des lâchers d'émergents plutôt que d'individus de 4/5 ans, Anthony OLIVIER rappelle que la survie des émergents est très faible en milieu naturel.

La problématique de la présence de nombreuses cistudes dans les centres d'accueil est ensuite évoquée : quel avenir pour ces tortues ? Elles pourraient participer aux projets de réintroduction. Anthony OLIVIER se dit inquiet quant aux risques de transmission de parasites ou de maladies dans la mesure où ces animaux vivent en grande concentration dans des espaces réduits et cohabitent parfois avec des espèces exotiques. Pour Dominique MARANT et Vincent MORCILLO, la contamination du milieu naturel est déjà possible lors des nettoyages de bassins réalisés par des aquariophiles et terrariophiles amateurs dans la mesure où l'eau contaminée rejoint les stations d'épuration qui ne savent pas traiter cette problématique. La mise en quarantaine, avec traitement antibiotique et antiparasitaire, est possible pour éliminer les agents pathogènes que l'on connaît mais il y a toujours un risque pour des pathologies non identifiées à ce jour.

La question de la génétique de ces individus est également abordée. Compte-tenu de l'origine variée des individus récupérés dans ces centres, un typage génétique est absolument nécessaire si l'on souhaite poursuivre les réintroductions en prenant en compte la caractérisation génétique des populations locales. Ce typage génétique a un coût : la FFPEPT l'estime à 30€ par individu.

La question de la nécessité de la détermination génétique des individus à réintroduire se pose : il semble que les mentalités évoluent à ce sujet vers moins de « rigidité ».

Décision : Une doctrine encadrant les projets de réintroduction doit être rédigée et intégrée au PNA. La réflexion s'inspirera des retours d'expériences menées dans d'autres pays ou sur d'autres espèces. Elle abordera l'ensemble des sujets permettant de mener à bien un projet, en traitant aussi bien du sujet de l'élevage que des stratégies de réintroduction. Les futurs projets devront répondre à ce cahier des charges. Les structures désireuses de participer à ces projets devront faire l'objet d'une labellisation afin de respecter les exigences du PNA.

7. Les Journées Techniques Cistude

Le Comité de rédaction approuve la tenue de Journées Techniques dès que l'opportunité se présente. Ces rencontres sont toujours un temps d'échange important et très utile pour la conservation de l'espèce au niveau national.

8. Questions diverses

- ⇒ Anthony OLIVIER indique que des études sur les effets des contaminants aquatiques sont actuellement en cours en Camargue et en Brenne.
- ⇒ Laurent BARTHE évoque la possibilité de la tenue d'un Symposium européen sur la cistude en France.
- ⇒ Rappel du calendrier de rédaction du PNA :

